

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 20 octobre 2022

N° CP-2022-9-6-2

N° applicatif 4439

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Service affaires européennes

Service consulté

CONVENTION RELATIVE AU COFINANCEMENT DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME INTERREG VI RHIN SUPERIEUR 2021-2027

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver les termes de la convention relative au cofinancement de l'assistance technique pour la mise en œuvre du programme INTERREG VI Rhin Supérieur 2021-2027, établie entre la Région Grand Est, autorité de gestion du programme et les partenaires cofinanceurs.

Le montant de la participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace pour l'assistance technique s'élève à 376 066 € sur l'ensemble de la période de programmation 2021-2027.

Le programme Interreg VI Rhin Supérieur

Ce programme favorise la coopération entre acteurs du territoire du Rhin Supérieur par le cofinancement de projets transfrontaliers, via le Fonds européen de Développement Régional (FEDER).

Le programme Interreg VI Rhin supérieur couvre l'Alsace, le Sud du Palatinat (Land de Rhénanie-Palatinat), le pays de Bade (Land du Bade Wurtemberg) et cinq cantons de la Suisse du Nord-Ouest (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie, Soleure).

Pour la nouvelle programmation 2021-2027, le programme Interreg VI Rhin supérieur sera doté d'un montant de 125 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 14 % par rapport à la précédente période 2014 - 2020 (enveloppe de 109 millions d'euros).

Cette enveloppe financera des projets transfrontaliers, répondant aux priorités suivantes :

OS A.1	Adaptation au changement climatique, prévention des risques, résilience face aux catastrophes
OS A.2	Stockage énergétique intelligent à l'échelon local
OS A.3	Biodiversité, trames vertes, lutte contre la pollution
OS B.1	Mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente
OS B.2	Développer un RTE-T durable, intelligent, sûr, intermodal et résilient
OS C.1	Efficacité des marchés du travail et accès à l'emploi
OS C.2	Education, formation et apprentissage tout au long de la vie
OS C.3	Santé
OS C.4	Culture et tourisme
OS D.1	Recherche et innovation - technologies de pointe
OS D.2	Appui aux PME
OS E.1	Coopération juridique et administrative
OS E.2	Coopération entre citoyens et « Actions « people-to-people »

Le statut de partenaire cofinancier de la Collectivité européenne d'Alsace

L'Autorité de gestion du programme Interreg VI Rhin Supérieur est la Région Grand Est. Elle exerce également la fonction de Secrétariat conjoint (animation du programme, conseil et soutien, montage et instruction des dossiers, contrôle de service fait) pour tous les bénéficiaires du programme. La Région Grand Est assume également un rôle important dans les autres aspects de la gestion, en étant responsable régional de l'audit et autorité de certification.

Le programme est également animé par un large partenariat transfrontalier, composé notamment des structures suivantes :

- La Collectivité européenne d'Alsace et la préfecture de région, côté français ;
- les Länder Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat, ainsi que leurs divisions administratives, en particulier les *Regierungspräsidien* de Karlsruhe et de Freiburg ;
- les 4 Eurodistricts (PAMINA, Strasbourg-Ortenau, Freiburg-Centre et Sud Alsace et Eurodistrict trinational de Bâle) ;
- la Regio Basiliensis côté suisse (il s'agit d'une structure représentant les intérêts des 5 cantons impliqués dans le programme : Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Jura, Soleure).

La gouvernance du programme s'articule autour de deux instances, qui réunissent les partenaires de programmes :

- Le **Groupe de travail**, qui réunit des techniciens issus de tous les partenaires du programme, et qui est présidé par M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, conseiller régional : son rôle est de préparer les décisions politiques du Comité de suivi.
- Le **Comité de suivi**, qui réunit les représentants politiques des partenaires du programme, et qui est présidé par Mme Bärbel SCHÄFER, *Regierungspräsidentin* de Freiburg. Il prend toutes les décisions importantes du programme, et en particulier est l'instance en charge de la programmation des projets.

Mesdames Catherine GRAEF-ECKERT et Lara MILLION, Vice-Présidentes, représentent la Collectivité européenne d'Alsace au sein du Comité de suivi et sont élues référentes concernant le programme Interreg Rhin Supérieur.

L'assistance technique (AT) est l'ensemble des moyens à disposition de l'Autorité de Gestion du programme, pour assurer sa mise en œuvre. Le budget de l'assistance technique est cofinancé par le fonds européen FEDER et les cofinancements nationaux des partenaires de programmes.

La Collectivité européenne d'Alsace, en tant que partenaire du programme et représentée dans les instances, contribue financièrement à l'assistance technique.

La participation financière

Dans un contexte d'augmentation de l'enveloppe INTERREG, le budget de l'AT proposé par le secrétariat INTERREG pour l'assistance technique 2021-2027 s'élève à 10 248 757 € contre 8,35 M€ sous INTERREG V pour 2014-2020. Cette augmentation se justifie notamment par le besoin de réajuster les moyens matériels et humains pour permettre un fonctionnement optimal du programme. L'équipe actuelle se compose de 17 agents pour 179 projets adoptés sur la période 2014-2020.

L'augmentation du budget porte notamment sur le fait que certains postes de dépenses sont mieux dotés que sur la période de programmation précédente, par exemple :

- Augmentation des coûts RH et des frais généraux (% de la masse salariale), avec un ETP supplémentaire pour les petits projets et 1 poste d'instructeur/contrôleur supplémentaire en raison de l'augmentation de l'enveloppe ;
- Augmentation de la valorisation des frais de déplacements (certains non valorisables sous INTERREG V le sont maintenant) ;
- Augmentation du budget lié à la communication qui permettra d'optimiser la communication autour du programme (souhait des partenaires).

L'assistance technique permet de faire fonctionner le programme Interreg Rhin Supérieur, il s'agit notamment de financer les moyens pour :

- Les ressources humaines, avec actuellement 5 postes d'instructeurs (appui indispensable lors de la phase montage de projets), 7 postes de contrôleurs financiers permettant d'assurer l'éligibilité des dépenses et la réception des fonds FEDER par les porteurs de projet, 1 poste de chargé(e) de communication, 1 poste de référent « petits projets », 1 poste de responsable finances et SI, 1 poste d'assistant et 1 poste de chef de service.
- Les frais de déplacements, frais de traduction/interprétariat, frais de réception
- Les frais liés aux évaluations du programme (imposées par la Commission européenne) et à l'outil interne de gestion de l'expertise, de capitalisation et de communication.

Le programme INTERREG est un outil essentiel pour le développement de projets transfrontaliers sur notre territoire, et offrira sur la période 2021-2027 de nombreuses opportunités pour soutenir des projets portés par la Collectivité européenne d'Alsace (mobilités, éducation, santé...) ou par ses partenaires.

Lors de la précédente programmation, certains projets des deux anciens Départements alsaciens ont obtenu un cofinancement FEDER via le programme Interreg Rhin Supérieur :

- Bacs rhénans (Seltz, Drusenheim, Rhinau)
- Etude de faisabilité tech et fin réalisation passerelle piétons et cyclistes pont Beinheim-Wintersdorf
- CRICETUS : protection du hamster d'Europe et de la biodiversité des paysages du Rhin Supérieur
- Les portes du temps : volet jeunesse
- Ouverture du barrage EDF Île du Rhin de Marckolsheim – Vogtsburg – Burkheim pour cyclistes et piétons
- GEORHENA Géoportail Rhin Supérieur
- Or du Rhin – L'application Avenkraft
- Chalampé/Neuenburg à vélo - Élargissement de 3 ponts et aménagements de voirie et en faveur des modes doux
- ça turbine dans le Rhin supérieur

Au total, les deux ex-Départements alsaciens ont bénéficié de 2 106 007 € de fonds FEDER sur la programmation 2014-2020. Par ailleurs, 36 projets Interreg de la précédente programmation ont été cofinancés par l'un ou les deux anciens Départements.

En sa qualité de chef de file de la coopération transfrontalière en Alsace, il est important que la CeA soutienne le programme INTERREG et ce d'autant qu'un grand nombre de projets qui seront portés par la CeA dans le cadre du Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière vont faire appel à des cofinancements INTERREG, dont le taux maximal d'aide est pour la plupart des projets de 60%.

Les partenaires de programmes sont arrivés à un consensus pour une augmentation de 16% de leurs contributions respectives, afin d'atteindre le budget proposé par la Région Grand Est, autorité de gestion du programme, et de maintenir la clé de répartition entre partenaires.

Cette clé de répartition entre cofinanceurs avait été définie lors de l'élaboration du plan de financement pour le projet d'assistance technique du programme Interreg IV 2006-2013 et a été maintenue pour la programmation Interreg V 2014-2020.

La contribution de la Collectivité européenne d'Alsace pour l'assistance technique du programme Interreg VI Rhin Supérieur s'élève à 376 066,00 € pour la période 2021 - 2027.

Le tableau ci-dessous détaille les contributions de tous les partenaires cofinanceurs :

Partenaires cofinanceurs	Montant du cofinancement	Pourcentage
FEDER	8 185 261,00 €	
Région Grand Est	175 371,00 €	8,50%
Regierungspräsidium Karlsruhe	233 823,00 €	11,33%
Regierungspräsidium Freiburg	467 647,00 €	22,66%
MWVLW Rheinland-Pfalz	243 566,00 €	11,80%
Collectivité européenne d'Alsace	376 066,00 €	18,22%
Etat français	188 033,00 €	9,11%
Total des cofinancements français et allemands	1 684 506 €	81,63%
Kanton Basel-Stadt	70 112,97 €	3,21%
Kanton Basel-Landschaft	70 112,97 €	3,21%
Kanton Aargau	30 319,12 €	1,09%
Kanton Jura	11 369,67 €	1,27%
Kanton Solothurn	7 579,78 €	0,38%
Confédération Suisse	189 494,50 €	9,21%
Total des cofinancements suisses	378 989 €	18,37%
Total des cofinancements français, allemands et suisses	2 063 495 €	100,00%
Total des financements de l'assistance technique	10 248 756 €	

Pour l'assistance technique de la programmation précédente 2014-2020, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont contribué respectivement à hauteur de 161 275 €, soit 9,10% du budget chacun, l'Etat français a contribué à niveau équivalent et la Région Grand Est à hauteur de 8,49% du budget. Cette clé de répartition permet un équilibre entre les partenaires côtés français et un équilibre entre les partenaires français, allemands et suisses, dont la contribution se partage environ en 40%/40%/20%.

Voici le tableau de répartition des contributions des cofinanceurs pour l'assistance technique du programme INTERREG V 2014-2020, en comparaison avec la période 2021-2027 :

Partenaires	Interreg V		Interreg VI	
FEDER	6 582 297 €		8 185 261 €	
Regierungspräsidium Karlsruhe	200 494 €	11,32%	233 823 €	11,33%
Regierungspräsidium Freiburg	400 987 €	22,64%	467 647 €	22,66%
MWVLW Rheinland-Pfalz	209 105 €	11,80%	243 566 €	11,80%
Etat français	161 275 €	9,10%	188 033 €	9,11%
CEA (ex-67)	161 275 €	9,10%	376 066 €	18,22%
CEA (ex-68)	161 275 €	9,10%		
Région Grand Est	150 484 €	8,49%	175 371 €	8,50%
Total FR + DE	1 444 895 €	81,57%	1 684 506 €	81,63%
Confédération Suisse	163 279 €	9,22%	189 495 €	9,21%
Kanton Basel-Stadt	57 148 €	3,23%	70 113 €	3,21%
Kanton Basel-Landschaft	57 148 €	3,23%	70 113 €	3,21%
Kanton Aargau	19 593 €	1,11%	30 319 €	1,09%
Kanton Solothurn	6 531 €	0,37%	7 580 €	0,38%
Kanton Jura	22 859 €	1,29%	11 370 €	1,27%
Total CH	326 558 €	18,43%	378 989 €	18,37%
Total cofinancements FR+DE+CH	1 771 453 €	100,00%	2 063 495 €	100,00%
Total budget AT	8 353 750 €		10 248 756 €	

Pour la nouvelle programmation 2021-2027, la contribution de 376 066 € de la Collectivité européenne d'Alsace correspond à la somme des contributions de chacun des deux Départements alsacien dans la programmation précédente (soit 322 550€), majorée d'une augmentation d'environ 16% (+53 516€, soit environ +6 689,50€/an) pour atteindre le budget de l'assistance technique proposé par l'autorité de gestion, tout en maintenant la clé de répartition entre partenaires.

La Région Grand Est apparait dans le plan de financement de l'AT avec une contribution plus faible que les autres partenaires cofinanceurs. Cette contribution réduite peut s'expliquer par la nécessité de tenir compte des frais de fonctionnement que la Région assume, qui ne sont pas valorisés dans la définition des besoins pour l'AT et qui ne bénéficient pas de cofinancements FEDER et des autres partenaires. Il s'agit notamment des frais pour l'utilisation des locaux, des frais de fournitures et d'équipements informatiques individuels, des frais de formations des agents. L'ensemble de ces frais supportés par la Région sont estimés à 1 274 000€ et ne sont couverts qu'à hauteur de 25% (305 206,81 €) par la ligne « Frais généraux » budgétés pour l'assistance technique.

La subvention de la Collectivité européenne d'Alsace sera versée à la Région Grand Est selon le rythme de versement tel que fixé ci-après :

- 2022 : 46 000 €
- 2023 à 2028 : versement annuel de 46 000 €
- 2031 : versement du solde, au maximum 54 066 €

La convention, jointe au présent rapport dans sa version en français et sa version en allemand, concerne l'assistance technique pour la période de programmation 2021-2027 mais prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2022. Ce décalage est dû au retard pris par le lancement de la nouvelle programmation. L'exécution des dépenses pour le programme 2021-2027 débute en 2022, au lieu de 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 376 066 € à la Région Grand Est, autorité de gestion du programme Interreg VI Rhin Supérieur 2021-2027, à titre de contribution à l'assistance technique de ce programme, et à verser selon l'échéancier suivant :
 - 2022 : 46 000 €,
 - 2023 à 2028 : versement annuel de 46 000 €,
 - 2031 : versement du solde, au maximum 54 066 € ;
- D'approuver les termes de la convention relative au cofinancement de l'assistance technique du programme Interreg VI Rhin supérieur 2021-2027, jointe au présent rapport dans ses versions en français et en allemand, et de m'autoriser à les signer ;
- De prélever les crédits sur l'opération P051O026, enveloppe P051E09, natana 3217 (65-65732-043).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY